

Walterre, contrôle ou autocontrôle? - 19-09-2019 19:35:00

Dès le 1er novembre la traçabilité des terres excavées sera gérée par l'ASBL Walterre. Mais est-ce le braconnier qui joue au garde-chasse?



Il l'admet sans détours, le directeur général de la Confédération de la Construction: *«Le quasi vide juridique en Wallonie concernant les terres excavées a créé une succession de panades sur les chantiers, des litiges, des filières grises et même des faillites...»* Pour Francis Carnoy, il était plus que temps de mettre de l'ordre et le nouveau décret sur la «réglementation sol» voté en avril 2018 va le permettre. Et en particulier l'arrêté qui entre en vigueur ce 1er novembre et qui concerne la mise en place des principes de certification et de traçabilité de ces terres excavées. Un processus qui sera géré par l'ASBL Walterre qui a remporté une concession de services auprès de la Région wallonne pour une durée de 12 ans.

Braconnier et garde-chasse

Aussi étonnant que cela puisse paraître, jusqu'à présent, le parcours et la destination de terres excavées à un endroit pour être remblayées dans un autre ne sont pas répertoriés.

«Il y avait un vide juridique et un cadre contradictoire. Ce qui entraînait des palabres et des conflits entre entrepreneurs et maîtres d'ouvrage, ainsi qu'un business de "terres grises", souligne Didier Block, secrétaire général de la fédération des entreprises de voirie (FWEV). Du coup, tout le monde se méfie de tout le monde car on ne sait pas d'où viennent les terres, ni si elles sont conformes. Cette défiance fait qu'il y a de moins en moins de sites récepteurs pour les terres excavées.»

Il s'agit donc de restaurer la confiance avec, dès le 1er novembre, une obligation pour les maîtres d'ouvrage d'encoder sur la plateforme digitale de Walterre l'origine et la destination des terres excavées. Avec, dans la majorité des cas, l'obligation d'un contrôle qualité par un expert agréé en gestion des sols.

C'est sous la houlette de l'ancien ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio, qu'un appel public pour la concession de services avait été lancé. Un seul candidat s'est présenté: Walterre, donc. L'ASBL est constituée par la Confédération de la Construction, la Fédération wallonne des entrepreneurs de voiries, COPRO (un organisme de contrôle et de certification de matériaux de construction et ImmoTerac, une société anonyme constituée par la confédération flamande de la construction.

Vu comme ça, on ne peut s'empêcher de penser à l'image du braconnier qui joue au garde-chasse. Et c'est d'ailleurs sur cette base que Walterre est déjà visée par un recours devant le Conseil d'État (voir ci-dessous).

Mais les responsables de Walterre s'en défendent et assurent qu'il y a *«une étanchéité totale»* entre le conseil d'administration qui gère l'aspect stratégique et l'aspect opérationnel du suivi et de la certification des terres qui ne dépendra que de la direction et son personnel.

Le respect de cette impartialité n'est pas un mince enjeu: en Wallonie les 10 millions de tonnes de terres excavées chaque année représentent 40% des déchets produits dans la région.

«C'est une arnaque ce machin»

«Il y a plein de conflits d'intérêts dans cette asbl, c'est juste une arnaque», tonne Vincent Sampaoli. En mai, au nom de la Ville d'Andenne, l'échevin et ancien député a introduit un recours en annulation contre l'attribution de la concession de services à l'ASBL Walterre. Pour Sampaoli, il est inconcevable que cet organisme chargé de contrôler les terres soit exclusivement aux mains de fédérations d'entrepreneurs. Et la garantie d'impartialité que doit apporter l'organisme COPRO qui exerce déjà en Flandre n'y change rien. «C'est de la blague», dit l'échevin andennais qui relève toute une série de noms de responsables d'entreprises de travaux publics, de construction, de traitements de déchets, etc., qui composent le conseil d'administration de COPRO.

Et Vincent Sampaoli d'enfoncer le clou: «réalisé à la demande du ministre Di Antonio, le cahier des charges pour cette concession a été rédigé par Alain Ghodsi, responsable de la direction des Sols et Déchets qui a été inculqué de corruption dans un dossier liés à des déchets.» Fin 2018, ce haut fonctionnaire wallon a été interpellé pour prise d'intérêts après qu'on ait découvert que, via sa compagne, il gérait une société de traitement de déchets à qui il octroyait lui-même des dérogations...

Alain WOLWERTZ (L'Avenir)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **Lire notre politique de confidentialité**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **En savoir plus sur l'utilisation des cookies.**